

Décision relative à une demande d'extension d'usages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'extension d'usages majeurs du produit phytopharmaceutique PYRISTAR

de la société ADAMA FRANCE SAS

enregistrée sous le n°2015-0851

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1^{er} février 2018,

Considérant que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après n'est pas étendue aux usages décrits dans la présente décision

Informations générales sur le produit

Nom du produit	PYRISTAR
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE SAS 33 rue de Verdun 92156 SURESNES France
Formulation	Suspension de capsules (CS)
Contenant	250 g/L - chlorpyriphos-éthyl
Numéro d'intrant	2000191
Numéro d'AMM	2000191
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le, 28 JUIN 2019

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
00516036 Choux à inflorescence* Trt Sem. Plants*Mouches	4 L/q	1/an	-
			Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable de contamination des eaux souterraines.
00516058 Choux feuillus* Trt Sem. Plants*Mouches	4 L/q	1/an	-
			Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable de contamination des eaux souterraines.
00517035 Choux pommés* Trt Sem. Plants*Mouches	4 L/q	1/an	-
			Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable de contamination des eaux souterraines.
00516085 Choux-raves* Trt Sem. Plants*Mouches	4 L/q	1/an	-
			Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable de contamination des eaux souterraines et en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus.